



Commission africaine de statistique
Cinquième session
Abidjan, 28 novembre-2 décembre 2016

**Comité des directeurs généraux des offices
nationaux de statistique**
Dixième session

Branche Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Feuille de route pour la mise en œuvre

Principes fondateurs

I. Historique et justification

1. À la suite de consultations approfondies avec les experts de l'information géospatiale des États Membres, le Conseil économique et social a examiné le rapport du Secrétaire général (E/2011/89) et adopté la résolution 2011/24 par laquelle il créait le Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale. L'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été instituée pour établir un mécanisme officiel de coordination de l'information géospatiale rassemblant les États Membres comme principales parties prenantes.

2. De telles initiatives attestent l'importance de l'information géospatiale dans presque tous les domaines des administrations publiques, du commerce, de la recherche universitaire et du développement sociétal. Il importe de noter que des facteurs du niveau le plus local contribuent, à plus grande échelle, à des événements infranationaux ou ont certains effets sur ces événements. Ces derniers influent eux-mêmes sur ce qui se produit à l'échelle nationale ou infrarégionale, ce qui se répercute ensuite au niveau régional et, en dernière instance, a des conséquences mondiales. C'est ce qu'on appelle « l'effet papillon ». L'information géospatiale est un moyen de suivre, de surveiller et d'analyser tout phénomène présentant un aspect géographique ou temporel et, surtout, d'anticiper en modélisant et en analysant les conséquences possibles des politiques menées ou des événements.

3. Pour optimiser les bénéfices tirés de l'information spatiale, il faut que le contenu soit disponible dans un format applicable sans perte de cohérence aux ensembles de données du niveau supérieur. L'interopérabilité de l'information géospatiale suppose des cadres communs, la normalisation et le respect des normes à chaque niveau. Une telle entreprise ne saurait être du ressort d'un seul pays ou même d'une seule région, et c'est pourquoi l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créée.

4. À ce jour, des entités régionales qui fournissent des informations géospatiales au niveau mondial ont été instituées pour toutes les aires peuplées du monde, hormis l'Afrique. La création de la branche Afrique de l'Initiative prolongera le grand travail accompli par le sous-comité de la géo-information du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement (CODIST), tout en améliorant le développement et la transparence dans les différents pays africains et globalement en Afrique. Les résultats devraient au final bénéficier aux Africains, grâce notamment à l'amélioration des soins de santé, au développement des infrastructures et au perfectionnement de l'enseignement.
5. L'assistance stratégique fournie par l'Initiative sera certes essentielle à la mise en œuvre de sa branche Afrique, mais l'entité africaine sera en mesure de définir des politiques adaptées aux problèmes africains et de faire en sorte que les organes nationaux soient capables de répondre aux besoins qui leur sont propres.
6. En juin 2016, le Plan d'action africain sur l'information géospatiale au service du développement durable en Afrique a été élaboré et articulé autour des quatre éléments constitutifs suivants :
- a) Politiques requises pour orienter les efforts des États membres visant à mettre en place un meilleur mécanisme de coordination de la gestion de l'information géospatiale ;
 - b) Cadres et outils communs pour la gestion de l'information géospatiale et réponses aux questions de savoir quel soutien apporter aux processus de définition de normes géospatiales et comment explorer les nouvelles technologies et les nouveaux outils d'acquisition et de traitement des données ;
 - c) Renforcement des capacités en Afrique dans le cadre d'un processus exhaustif, global, fondé sur une vision et des objectifs de transformation durable, et définitions des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes ;
 - d) Mécanismes de partenariat et de collaboration au sein de la communauté mondiale de la géo-information ;
 - e) Intégration des données géospatiales et statistiques.
7. Ce Plan d'action a fait l'objet d'un examen par un mécanisme extérieur, l'objectif étant d'assurer sa cohérence interne et stratégique, ainsi que de le rendre conforme aux programmes mondiaux tels que les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine.

II. Résumé du Plan d'action africain sur l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

8. Le Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale au service du développement durable est un outil de mise en œuvre de la branche Afrique de l'Initiative. Il fait suite à la recommandation adoptée lors de la réunion préparatoire de la branche Afrique de l'Initiative, tenue en août 2011, recommandation dans laquelle les États Membres, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont été instamment priés d'élaborer et d'appliquer un plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale.
9. Ce plan d'action devrait être considéré comme un outil majeur de prise de décisions, qui s'avère nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine au cours des prochaines décennies, plus précisément pendant la période 2016-2030. À ce titre, il précise le cadre logique des activités prioritaires qui ont été définies (objectifs, résultats et coûts estimatifs) pour la branche Afrique de l'Initiative. De ce cadre, découleront les projets d'exécution destinés à réaliser les objectifs du Plan d'action pendant la période 2016-2030 et au-delà.
10. Le Plan d'action a pour vision la promotion du programme de développement durable de l'Afrique grâce à une gestion judicieuse de l'information géospatiale. Ici, on

entend par gestion judicieuse de l'information géospatiale, un processus inclusif de production et d'utilisation des données géospatiales, y compris l'établissement de liens entre ce processus et d'autres stratégies de développement dans des secteurs tels que les TIC et la statistique.

11. L'objectif ultime est de produire des données géospatiales qui font autorité et qui sont fondées sur une analyse des faits, puis de les utiliser pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. Par données faisant autorité et fondées sur une analyse des faits, on entend une information géospatiale de la meilleure qualité, ayant fait l'objet d'un contrôle rigoureux, présentant un caractère « officiel » (c'est-à-dire fondée sur un consensus) et faisant office de source de données pour les décideurs caractérisée par l'objectivité, la logique et une certitude plus ou moins totale.

12. Le Plan d'action est axé sur cinq domaines clefs, à savoir :

- Gestion et gouvernance de l'information géospatiale ;
- Cadres et outils communs ;
- Renforcement des capacités et transfert de connaissance ;
- Coordination et coopération internationales pour répondre aux besoins mondiaux ;
- Intégration des données géospatiales et statistiques.

13. Le dernier point est très utile, en ce qu'il met à la disposition des décideurs des produits et services d'information fiables et adaptés aux objectifs du développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, sur la base d'un cadre statistico-spatial national.

14. Chaque domaine, notamment celui portant sur l'intégration des données spatiales et statistiques, est détaillé en objectifs spécifiques, résultats escomptés et budgets estimatifs, avec une indication des activités correspondantes.

15. Le Plan d'action, qui couvre la période 2016-2030, nécessite un budget prévisionnel total de 154 300 000 dollars.

III. Pourquoi l'Initiative est-elle importante pour les pays africains ?

16. La création de la branche Afrique permet de prolonger au niveau régional les décisions et discussions du Comité d'experts mondial, l'accent étant mis sur les questions intéressant les États Membres appartenant à la région.

17. Plusieurs exemples montrent comment les travaux du Comité d'experts ont aidé des États Membres à surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en place d'infrastructures et l'élaboration de politiques, notamment les débats sur les cadres juridiques et directifs, ainsi que l'adoption et l'application de normes pour la communauté des spécialistes de l'information géospatiale.

18. Cette nécessité a déjà été exprimée dans la Déclaration de Doha sur la promotion de la gestion de l'information géospatiale, document final du deuxième Forum de haut niveau sur l'Initiative, tenu au Qatar en février 2016. Les participants au Forum ont encouragé la collaboration régionale en matière de promotion et de développement de la gestion de l'information géospatiale, ainsi que la mise en place au niveau régional de mécanismes de coordination et de stratégies de mise en œuvre appropriés (en s'inspirant de la branche Asie-Pacifique de l'Initiative), compte tenu de la contribution et du rôle des ONG internationales, des milieux universitaires et du secteur privé en faveur de cette importante initiative.

19. L'un des importants aspects de l'Initiative tient à sa capacité à servir de plateforme d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. On sait que la création

d'infrastructures de données spatiales pour sous-tendre et coordonner la production de toutes les données dans un pays est de nature à favoriser la croissance économique et à renforcer la stabilité d'un pays ou d'un continent.

20. Des données de localisation exactes, fiables et bien tenues sont essentielles à la gestion des données portant sur les domaines les plus divers, notamment le suivi des activités agricoles, la gestion des ressources en eau et des terres, le régime foncier, l'urbanisme et la gestion des transports et la réalisation des objectifs de développement durable. Le défi n'est pas seulement d'ordre technique ; la mise en place, au niveau politique, de mécanismes efficaces de coordination et de gestion est la clef du succès.

21. De nombreux pays ont entrepris d'élaborer des politiques et pratiques nationales pour encadrer le partage, l'utilisation et la diffusion de leurs données géospatiales. En utilisant la base de connaissances de l'Initiative et en confrontant leurs bonnes pratiques respectives, les États Membres qui mettent en place ou renforcent leurs infrastructures de données spatiales peuvent s'inspirer des différentes approches suivies par leurs homologues. En outre, ils peuvent cerner les problèmes et les résoudre plus rapidement grâce aux connaissances acquises auprès d'un autre État Membre.

IV. Mise en place d'un mécanisme global de gouvernance et de gestion

22. Les politiques relatives à la gestion et à la gouvernance de l'information géospatiale doivent être en prise sur les travaux réalisés au niveau national, tout en tenant compte des perspectives internationales. Les politiques arrêtées par l'Initiative et par les entités régionales et nationales peuvent servir d'exemple en la matière.

23. Les questions juridiques peuvent avoir de sérieuses incidences sur la gouvernance de l'information géospatiale et devraient donc être suivies de près.

24. Il faudra explorer avec toute l'attention voulue la possibilité d'exploiter des partenariats public-privé, ainsi que recourir à des entités telles que les gouvernements étrangers, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Ce faisant, il faudra sans doute mettre en balance les avantages de tels partenariats avec les conflits d'intérêt. Les questions de droits d'auteur et de responsabilité sont particulièrement importantes et doivent être surveillées avec attention.

V. Renforcement des capacités et transfert de connaissance

25. Les gens et les compétences : on ne connaît ni le nombre de personnes disposant des compétences géospatiales en Afrique, ni le nombre nécessaire. Or, il faut les établir pour planifier et pour définir les stratégies.

26. Il existe en Afrique des institutions qui offrent des formations de haut niveau en science géospatiale. Cependant, il en faut davantage qui organisent des programmes de pointe pour attirer des étudiants internationaux à tous les niveaux. Il faudra parallèlement amener la recherche – développement géospatiale au niveau international pour que ces programmes soient reconnus.

27. Il faudra sensibiliser à l'information géospatiale et à ses utilisations dans une société moderne toutes les couches de la société, des élèves du primaire au grand public, jusqu'aux responsables publics les plus haut placés.

VI. Élaboration de cadres et d'outils communs

28. Les produits, les analyses et les applications de l'information géospatiale sont essentiels au développement africain à tous les niveaux. Ils le sont également en ce qu'ils contribuent à la recherche de solutions dans une perspective mondiale. Pour cela, il faut

une approche coordonnée avec des normes régionales communes, conformément aux politiques décidées au niveau international. Il faut une méthodologie rationnelle, qui peut se définir par référence à l'expérience et à l'action d'organisations telles que l'Initiative, et au travail accompli par le passé, notamment pour le sous-comité de la géo-information du CODIST.

29. Données : L'analyse géospatiale implique l'application de données fiables à une situation donnée. Ces données passant de proche en proche d'un niveau donné au niveau supérieur, elles doivent présenter plusieurs caractéristiques :

- a) Utiles – les données doivent être pertinentes et suffisamment actuelles pour l'application souhaitée ;
- b) Normalisées – l'interopérabilité des ensembles de données est indispensable à la réussite d'un programme géospatial ;
- c) Découvrables – les utilisateurs doivent pouvoir localiser les données afin d'éviter la répétition d'un travail déjà fait ;
- d) Accessibles – une fois qu'un ensemble de données est jugé potentiellement utile, il doit être accessible aux utilisateurs.

30. Thèmes et ensembles de données fondamentaux : pour aligner les travaux sur les activités internationales et y contribuer, il faudrait adopter les ensembles de données fondamentaux de l'Initiative, où est déjà pris en compte le travail du sous-comité de la géo-information du CODIST dans ce domaine. Des ensembles de données supplémentaires pourront être ajoutés s'il est démontré qu'ils sont propres à la situation africaine. De même, les autorités nationales de cartographie peuvent augmenter le nombre et les types de données géospatiales fondamentales en fonction des intérêts nationaux, sous réserve de conserver la liste originale. Même si cela est parfaitement autorisé, il ne faudra ajouter des ensembles de données qu'avec prudence, en gardant à l'esprit la charge de travail supplémentaire qu'au final cela imposera aux autorités géospatiales nationales. L'existence d'ensembles de données définitifs et librement disponibles élimine le besoin de projets visant à recompiler, à rassembler ou à créer des ensembles de données qui ne font pas autorité. Concrètement, cela fait économiser des fonds, mais surtout cela débouche sur une analyse de meilleure qualité et facilite donc la prise de décisions plus avisées.

31. Les limites des unités administratives du deuxième niveau sont considérées dans la plupart des études comme un ensemble de données fondamental. Il serait donc logique que l'initiative africaine sur les limites des unités administratives du deuxième niveau soit incorporée à la branche Afrique de l'Initiative. De même, la nomenclature du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques peut servir de source pour un ensemble de données définitif unique couvrant un thème universellement reconnu comme essentiel.

32. Inventaire : Une fois qu'on aura recensé les ensembles de données fondamentaux, il faudra dresser un inventaire africain afin de déterminer les données existantes, leur validité et le travail nécessaire pour les aligner sur les normes adoptées ainsi que pour évaluer les lacunes à combler.

33. Catalogue : Pour être fonctionnel, un catalogue africain de données géospatiales nécessite une application qui permette de chercher, de trouver et d'évaluer les ensembles de données disponibles. La mise au point et le peuplement de ce catalogue ne peuvent débiter qu'une fois les ensembles de données fondamentaux définis, un inventaire détaillé réalisé, les normes nécessaires confirmées et les métadonnées complètement renseignées.

34. Technologie : Bien que la branche Afrique de l'Initiative ne puisse guère influencer sur la direction et le rythme des progrès technologiques, elle devra suivre et évaluer les changements dans ce domaine pour faire en sorte que les possibilités soient pleinement exploitées. Il pourrait donc être judicieux de créer un groupe de travail à cet effet.

35. Infrastructure : Des infrastructures géodésiques robustes sont essentielles pour garantir la précision et la fiabilité des données géospatiales. L'initiative pour un référentiel

géodésique africain, lancée par le sous-comité de la géo-information du CODIST, a jeté les bases d'une telle infrastructure en Afrique et devrait par conséquent être incorporée à la branche Afrique de l'Initiative.

36. Normes : Il est capital d'adopter des normes pour assurer la compatibilité et l'interopérabilité entre tous les niveaux d'information géospatiale. Afin de se conformer parfaitement à l'Initiative et d'alléger le travail nécessaire, l'application directe aux niveaux régional et national des normes et protocoles arrêtés au niveau international est la voie logique à suivre. Il faut fixer des normes à la fois pour les métadonnées et pour un catalogue de données interrogeable avant d'entamer le travail de développement des fonctionnalités appropriées.

VII. Intégration des données géospatiales et statistiques

37. La géographie est un domaine essentiel dont on reconnaît à présent qu'il est nécessaire (et devrait être incorporé) à toutes les étapes des processus statistiques. La CEA a entamé les travaux préliminaires visant à intégrer la technologie géospatiale dans les bureaux nationaux de statistique. Cet effort sera renforcé au cours du prochain exercice biennal par les mesures suivantes : i) lancer le dialogue pour faire en sorte que les autorités nationales de la statistique, de la planification et de la cartographie collaborent efficacement entre elles pour le développement des infrastructures et systèmes de données respectifs ; ii) revoir les stratégies nationales de développement de la statistique afin d'y incorporer les infrastructures nationales de données spatiales, en veillant en priorité à ce que les bureaux nationaux de statistique et de planification soient représentés dans les mécanismes de coordination de ces infrastructures et que, de même, les organismes nationaux de cartographie et de planification soient représentés dans le mécanisme de coordination des stratégies nationales de développement de la statistique ; iii) apporter l'appui technique voulu pour l'incorporation du Système d'information géographique, de la télédétection et d'autres solutions, outils et techniques d'information géospatiale (y compris des outils communs se prêtant à une interopérabilité) dans l'analyse et la présentation des données statistiques pour faciliter les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CEA.

VIII. Promotion de la coordination et de la coopération internationales pour répondre aux besoins mondiaux

38. Plusieurs bonnes initiatives concernant l'information géospatiale ont été lancées en Afrique. Il faut les recenser pour faire en sorte que la branche Afrique de l'Initiative œuvre en coopération avec ces entités et soit ainsi plus efficace dans la poursuite des objectifs communs.

39. Le plus important pour cette tâche ou pour tout autre effort est de fixer des objectifs réalistes et de les atteindre en temps voulu afin de susciter davantage de confiance et de respect. Cela aidera à attirer les fonds nécessaires pour mener l'action, conserver les soutiens et gagner en puissance.

40. Pour ambitieuse qu'elle soit, l'Initiative ne part pas de rien. Il y a des programmes géospatiaux en place ou en cours de mise en place, depuis le niveau international jusqu'au niveau local. Il y a là matière à trouver des idées utiles, ce qui rend la tâche bien moins ardue.

41. Plusieurs initiatives menées actuellement favorisent l'utilisation de l'information géospatiale en Afrique, notamment le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui est mis en oeuvre par le Bureau des affaires spatiales. La collaboration avec ces initiatives permettrait d'améliorer considérablement le développement de l'information géospatiale sur le continent. Il faudra examiner les initiatives obsolètes ou en déshérence, pour

déterminer si elles contiennent des données, des politiques ou des objectifs qui mériteraient d'être revitalisés.

IX. Mobilisation des ressources : Financement, viabilité et sensibilisation

42. Le financement, la viabilité et la sensibilisation sont des questions interdépendantes. Si de nombreuses initiatives géospatiales ont été lancées en Afrique ces dernières années, rares sont celles qui ont pu réaliser leur plein potentiel ou se poursuivre. Les raisons en sont nombreuses, mais, en dernière analyse, c'est faute de pouvoir obtenir le financement ou l'appui nécessaire, qui dépend notamment de la sensibilisation des décideurs aux avantages potentiels de ces initiatives.

43. Un modèle de financement initial durable est donc essentiel à la mise en œuvre de cette initiative. En l'absence d'un appui suffisant, la branche Afrique de l'Initiative risque de devenir un de ces programmes prometteurs mais éphémères, qui nuisent au rôle important que l'information géospatiale peut jouer au service du programme de développement de l'Afrique. L'élaboration et la réalisation d'objectifs réalistes, suivies de rapports honnêtes et d'explications claires quant à leur incidence sur la vie des Africains, sont fondamentales pour une mise en œuvre réussie. Il est certes facile de promouvoir ce que l'information géospatiale peut apporter à l'Afrique ou à un pays donné, mais il faut trouver le bon équilibre entre les attentes suscitées et les ressources allouées.

44. Le financement est nécessaire non seulement pour l'organisation de réunions techniques, mais aussi pour l'action locale afin d'assurer l'entretien des infrastructures, d'améliorer l'éducation et de développer d'autres domaines.

45. Comme cela a été montré, l'information géospatiale existe à l'échelle communautaire et son utilisation est désormais très répandue et en pleine expansion. Par conséquent, il incombe à la communauté géospatiale de lancer et de maintenir des campagnes de sensibilisation à la provenance de ces données et à l'importance de leur mise à jour constante qui en garantit l'efficacité et les performances. Il est essentiel de communiquer sur les avantages découlant de l'information géospatiale pour favoriser le financement et la viabilité de l'Initiative.

X. Création de groupes de travail

46. Pour favoriser la mise en œuvre des activités sur le terrain, on a créé les groupes de travail suivants et on a désigné leur président et leurs membres. Tous les pays africains et toutes les organisations intéressées sont encouragés à contribuer aux travaux de ces groupes de travail et à en devenir des membres actifs conformément à leurs statuts et à leur règlement intérieur.

a) Groupe de travail 1 – Référentiel géodésique africain : le mandat de ce groupe de travail tient compte de la résolution 69/266 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un référentiel géodésique mondial au service du développement durable. Le principal objectif du groupe de travail est de promouvoir et d'assurer la mise en œuvre régionale du référentiel géodésique mondial pour l'Afrique.

b) Groupe de travail 2 – Ensembles de données fondamentaux et normes : ce groupe de travail a pour principal objectif de promouvoir la disponibilité d'une information géospatiale au service du développement durable, conformément à l'initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains » et, en particulier, à la Déclaration de Durban portant sur cette initiative (2003).

c) Groupe de travail 3 – Dispositions institutionnelles et cadres juridiques : une gestion efficace de l'information géospatiale exige des lois, des règlements et des politiques qui encadrent et encouragent la collecte, la diffusion et la gestion des données géospatiales, tout en apportant des solutions à d'importants problèmes. Des

dispositions institutionnelles et des cadres juridiques porteurs offrent une base stable pour l'acquisition, la gestion, la distribution et la diffusion de données et d'informations géospatiales. Ce groupe de travail a pour principal objectif d'élaborer les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques nécessaires au fonctionnement de la branche Afrique de l'Initiative.

d) Groupe de travail 4 – Renforcement des capacités et des moyens : ce groupe de travail a pour objectif de renforcer et d'harmoniser la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles sur tout le continent africain. Il s'efforcera de promouvoir la sensibilisation à l'information géospatiale et l'enseignement de cette discipline, tout en développant les capacités de navigation et les moyens infrastructurels.

e) Groupe de travail 5 – Intégration des données géospatiales et statistiques pour des applications sectorielles : ce groupe de travail s'efforcera de démontrer l'importance politique et stratégique pour l'Afrique de l'intégration des données géospatiales et statistiques. Il définira les projets ou domaines de travail clefs et déterminera les avantages potentiels, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable de l'ONU, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la série de recensements de 2020 et les priorités nationales ou régionales.

XI. Répondre aux besoins et défis mondiaux

47. En jetant les bases de la création et de la mise en œuvre de la branche Afrique de l'Initiative ainsi que de son adoption officielle à l'échelle mondiale, le continent a posé un jalon important pour montrer qu'il apportera un appui sans réserve à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Par conséquent, il faudrait que l'initiative soit soutenue par tous les pays africains, sans exception. Les différents défis à relever portent notamment sur les domaines critiques suivants : consensus, direction, volonté politique et financement.

48. Le consensus a été obtenu lorsque les représentants des États membres ont officiellement adopté la branche Afrique de l'Initiative à la première réunion tenue en novembre 2015.

49. La question de la direction a été réglée grâce à la mise en place du Bureau exécutif et à la désignation de la CEA en tant que secrétariat du Comité régional.

50. La volonté politique et le financement sont les deux défis critiques qui restent à relever. Par conséquent, il est essentiel que l'Initiative fournisse des orientations stratégiques en vue de la mise en œuvre de la branche Afrique. Cette stratégie peut être élaborée sous la forme d'une recommandation politique émanant de l'organe délibérant le plus élevé en Afrique, à savoir la Conférence des ministres chargés du développement et de la planification socioéconomiques. Ainsi, la branche Afrique sera à même d'adopter des mesures et des stratégies adaptées aux problèmes africains et les organismes nationaux auront les moyens de résoudre des problèmes qui leur sont propres.

XII. Tracer la voie à suivre

51. Les mesures suivantes ont été jugées essentielles à la mise en œuvre de la branche Afrique de l'Initiative :

a) Créer une équipe spéciale pour traduire en projets concrets le cadre logique du plan d'action ;

b) Charger les groupes de travail d'élaborer, à partir du plan d'action, des mesures concrètes qu'ils pourront transformer en projets susceptibles d'attirer un financement, assortis d'actions prioritaires, d'un calendrier et des coûts correspondants ;

c) Élaborer une stratégie de mobilisation de ressources (assortie de mesures pratiques pour une campagne de financement auprès de bailleurs de fonds et de partenaires tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le China Trust Fund) afin d'obtenir le financement de certaines des activités clefs (AFREF, outil GeoNyms, infrastructure de données spatiales, initiative « Cartographier l'Afrique pour les Africains », etc.).